



**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> FEVRIER 2021**

**PROCES-VERBAL**

**Présents :** Monsieur Dimitri LAHUERTA, Maire

Mmes et Mrs Jean-Yves HEDON, Sylvie SCHREIBER, Richard BENISTANT, Marie-Hélène DESCHAMPS, Jean-Michel BERTHET, Annie DELPON, Dominique CANOT, Annie CLUZEL, Adjointes

Mmes et Mrs Pierre ROUX, Daniel PONCY, Charles GUILLON, Guy VIGNAND, Nadine THEVENOT, Claude BREUIL, Angélica DA COSTA, Hocine BENGRAIT, Coco ODIMBA, Virginie BERTHELON, Olivier GONDARD, Sébastien CARRON, Anaïs BOUTTEMY, Manon TURTSCHI, Jacques CHEVAT, Philippe RODRIGUEZ, Claudie RIOU, Charlotte DEMENTHON, Conseillers Municipaux.

**Pouvoirs :**

Sophie EL AZOUZI à Philippe RODRIGUEZ

**Absent excusé :**

Gérard SALAGNON

**Secrétaire de séance :**

Manon TURTSCHI

**Rédacteur du procès-verbal :**

Mme Catherine SATRE

Ordre du jour :

Décisions du Maire prises selon l'article L 2122-22 du C.G.C.T du 7 décembre 2020 au 25 janvier 2021

date	Objet	Attributaire	Montant
10/12	Construction pôle petite enfance : avenant n°6	- Atelier d'architectes (rémunération complémentaire pour études supplémentaires suite à prolongation de la maîtrise d'œuvre de 5 mois)	39 669.57 €
14/12	L'intégral	Remboursement spectacles suite à report à une date indéterminée : - Le livre de la jungle, - Tap factory	
14/12	L'intégral	Remboursement spectacles à une abonnée décédée : - Plaidories, - Maxime le Forestier, - Et pendant ce temps, Simone veille	
29/12	Conservatoire de musique	Tarifs réduits pour le 1 <sup>er</sup> trimestre de l'année scolaire 2020/2021	
05/01	Réservoir Champeillon	- Annulation lot 1 (démolition) pour différences entre les sous-critères de la valeur technique dans le règlement de consultation et ceux pris en compte dans le rapport d'analyse des offres - Relance d'une nouvelle consultation	
08/01	Marchés pour la rénovation des bureaux et vestiaires de la station d'épuration	Lot 1 : maçonnerie : CARON démolition – Oyonnax Lot 2 : Menuiserie : Bugey Sud Menuiserie - Virignin Lot 3 : Façade/isolation ext. : ADI façades - St Baldoph Lot 4 : Plâtrerie/isolation : MERCIER – Contrevoz Lot 5 : Electricité : ATME Deschamps - Belley Lot 6 : Climatisation : LAGRANGE – Belley Lot 7 : Plomberie/sanitaires : LAGRANGE – Belley Lot 8 : carrelages : A TOUS CARREAUX – St Genix/Guiers Lot 9 : Peintures : MERCIER - Contrevoz	7 200.00 € HT 7 701.00 € HT 15 075.00 € HT 20 100.30 € HT 22 000.00 € HT 10 752.21 € HT 5 162.09 € HT 11 260.50 € HT 8 009.00 € HT
19/01	Construction pôle petite enfance : Attribution des avenants aux marchés de travaux du lot 1 au lot 14	Lot 1 : Terrassement et réseaux : FONTAINE TP – av n°2 Lot 2 : VRD/espaces verts : MUTTONI TP – av n°2 et 3 Lot 3B: Gros œuvre : MUTTO BAT - avenant n°3 Lot 4 : Charpente/couverture/zinguerie : GIROD MORETTI - avenants 2 et 3 Lot 5C : Menuiseries ext. alu : MOREL – av n°1 Lot 6 : Menuiseries int. bois : Menuiseries de l'Ain – av n°1 Lot 7 : Agencements int. : MBR – avenants n°1 et 2 Lot 8 : Plâtrerie/Peinture : Bugey Peinture – avenants 1 et 2 Lot 9 : Plafonds suspendus : MCP – avenants 1 et 2 Lot 10 : Carrelage/faïences : POZZOBON – av. n°1 et 2 Lot 11 : Sols souples : CLEMENT Décor – avenant n°1 Lot 12 : Chauff./ventil./plomberie/sanitaires : LAGRANGE avenant n°2 Lot 13 : Electricité : ATME DESCHAMPS – av n°1 et 2 Lot 14 : Equipements cuisine : JOSEPH – avenant n°2	0 € + 4 323.00 € 0 € - 3 129.84 € 0 € 0 € + 1 801.00 € + 427.00 € + 1 404.00 € + 650.00 € 0 € 0 € + 4 777.56 € 0 €

**A– M. Richard BENISTANT – Adjoint aux Finances et Ressources Humaines**

1- Débat d'Orientation Budgétaire 2021

**B – M. Dominique CANOT : adjoint aux travaux et transport**

1 - valorisation des végétaux des collectivités - convention de partenariat avec la communauté de communes Bugey-sud

**C – Mme Marie-Hélène DESCHAMPS : Présidente des régies eau et assainissement**

1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes avec la CCBS pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement - avenant n°1

Questions diverses

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal qui se déroule pour la première fois sur la scène de l'Intégral car la salle du colombier est actuellement occupée par le centre de vaccination Covid.

Il remercie ses collègues élus, la presse et le personnel, seuls présents dans la salle compte-tenu du couvre-feu, le public n'est pas autorisé à y assister. La diffusion du conseil via la page Facebook de la ville permet au grand public de suivre les débats.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs, demande s'il y aura des questions en fin de conseil :

M. Rodriguez : un point sur le secours populaire

M. Roux : Point sur la future piscine suite à l'article de la minorité sur le Belley'Mag du mois de janvier 2021

---

Le procès-verbal du conseil municipal du 14 décembre est adopté à l'unanimité.

---

Informations du Maire :

**POINT COVID :**

Le centre de vaccination mis en place le 12 janvier permet aux Bugistes de se faire vacciner et en priorité les plus de 75 ans. Cette réactivité dans le montage de ce centre, nous la devons à un travail étroit et efficace entre la CPTS BUGEY SUD qui mène une action de coordination indispensable, la Ville de Belley, le Centre hospitalier Bugey Sud, l'ARS. Nous sommes satisfaits que Madame la Préfète soit venue directement à BELLEY saluer cette action commune. Un grand merci aux bénévoles et aux professionnels actifs et à la retraite qui agissent sur ce centre pour apporter ce service au territoire BUGEY SUD.

Mme Annie DELPON, élue référente à la vaccination, donne quelques informations chiffrées :

« Le centre de vaccination de Belley est installé dans la salle du colombier à l'Intégral. Il fonctionne du lundi au samedi soir, 84 personnes sont vaccinées par jour, soit 504 personnes par semaine. A ce jour, 1 266 personnes ont été vaccinées. Le centre de vaccination est tenu par 1 médecin, 2 infirmières et 1 secrétaire agent de la ville de Belley. Notre centre a été monté en 4 jours. Beaucoup d'énergie a été déployée de la part de tous les partenaires pour que ce centre soit opérationnel et efficace et je les en remercie. »

## **POINTS TRAVAUX :**

### **Point Bulle d'Eveil :**

A ce jour, le bâtiment est terminé à 98 % : il reste les essais de chauffage, ventilation, mise en eau, installation du mobilier. La cuisine est installée.

Planning de réception : Mardi 16 février : pré-réception avec les entreprises.

Planning d'ouverture :

- déménagement des 2 structures programmé fin mars,
- aménagement de bulle d'Eveil - Mise en place début avril,
- du 6 avril au 9 avril : commission de sécurité, visite PMI, arrêté du maire autorisant l'ouverture, fin de formation des équipes pour les nouveaux équipements,
- **ouverture le 12 avril.**

### **Point fibre optique :**

- le déploiement est encore en cours (pose de poteaux et installation en aérien du réseau). Le SIEA va déterminer mi-février la date prévisionnelle de mise en commercialisation. Une fois que nous aurons connaissance de cette date, le SIEA et la Ville pourront lancer le plan de communication pour informer au maximum tous les belleysans sur la procédure à suivre pour se raccorder.

### **Point Viarhônga :**

- Sur la section en travaux actuellement (en haut, au niveau de la bascule et en bas au giratoire), les enrobés seront tirés du 10 au 12 février,
- Ensuite les travaux démarreront autour du giratoire Jean Monnet,
- Mise en service de la Viarhônga prévisionnelle : avril-mai 2021.

### **Point reconstruction vestiaires du tennis :**

- Les offres sont en cours d'analyse. Nous pourrions notifier le marché après décision du maire au plus tard le 15 février 2021.

## **POINTS DIVERS :**

### **Visite du Président du Département :**

Vendredi 8 janvier : nous avons eu le plaisir d'accueillir en Mairie de BELLEY, le Président du Département, Jean Deguerry avec son équipe, ainsi que les conseillers départementaux Carène Tardy, Jean-Yves Hédon, Annie Meuriau et la Présidente de BUGEY SUD, Pauline GODET.

Une première réunion de travail avec le Département et la CCBS pour évoquer les flux routiers de Belley et Bugey sud, la sécurité du collège de Belley et nos grands projets. Avec la participation active d'Hervé Joubert et Timothée TAINURIER de Bugey Développement. Un plan d'actions a été rédigé pour que chaque collectivité participe activement à un meilleur traitement des flux routiers sur BELLEY et le territoire. Ce fut ensuite l'inauguration de la cabine de téléconsultation proposée

par le Département de L'Ain, validée par les professionnels de santé du territoire avec la CPTS et gérée par la Communauté de communes Bugey Sud.

#### Sécurité :

Afin de poursuivre le renforcement de la sécurité à BELLEY, 2 nouveaux agents de police ont été recrutés, tout récemment, ce qui porte le service à 5 policiers municipaux, appuyés de 2 ASVP et désormais une assistante administrative. A l'appui de quelques chiffres, M. le Maire expose, pour exemple, l'activité opérationnelle du 15/01 au 28/01 soit 7 jours de présence terrain :

- 2 vacations de soirée,
  - 21 patrouilles véhiculées tous secteurs,
  - 12 patrouilles pédestres centre-ville et abords,
  - 20 points de surveillance aux abords des écoles sur demande des directeurs d'établissements,
  - 25 interventions (perturbateurs, animaux en divagation...),
  - 14 points fixes d'observation et de surveillance des voies de circulation,
  - 28 contrôles vitesse,
  - 65 verbalisations dont 24 liées à des excès de vitesse,
  - 2 contrôles coordonnés avec la gendarmerie,
  - 1 interpellation pour conduite sous stupéfiants, sans permis (récidive) et sans assurance (récidive),
  - 2 refus d'obtempérer non interceptés,
  - 1 découverte de cyclomoteur volé.
- 

M. le Maire revient à l'ordre du jour et donne la parole à M. Richard Benistant, adjoint aux finances pour la présentation du DOB 2021:

#### **A-1 -DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

Monsieur Richard BENISTANT, Adjoint en charge des Finances et des Ressources Humaines, et Monsieur Enzo BONDETTI, Directeur Général des Services, présentent chacun à leur tour les différents points des orientations budgétaires de l'année 2021 au conseil municipal et au public via Facebook (joint en annexe).

**M. BENISTANT** ajoute les points à retenir : « Les finances de Belley ont été assainies depuis 6 ans, nous aurons l'occasion de l'évoquer prochainement en Conseil Municipal, mais ces finances demeurent fragiles et les marges de manœuvre réduites. Un effort reste à faire sur le contrôle permanent des dépenses et des recettes de fonctionnement. Nous recherchons toute solution interne ou externe pour optimiser.

Notre feuille de route en termes de projets d'investissement est claire et chiffrée.

Elle va réclamer un effort constant pour maintenir des excédents bruts de gestion suffisants.

La crise COVID impacte et impactera forcément notre approche. Nous saurons nous adapter en fonction des éléments macro (comme les décisions de financements prises par l'Etat) et micro relatifs aux constats et nécessités à Belley.

Nous ne lancerons aucun investissement d'envergure de ce programme, sans avoir obtenu les financements au préalable. C'est un engagement de cette mandature.

Nous saurons nous appuyer sur l'EPF pour dégager d'autres pistes d'investissements concernant les friches en particulier, si nécessaire.

Autre engagement : nous restons comptables d'une gestion raisonnable des fonds publics de la Commune, mais il faut avancer.

En d'autres termes, je m'engage à faciliter au maximum les investissements présentés ce soir devant vous, mais je le ferai avec des finances contrôlées et un endettement fin 2025 qui ne dépassera pas celui trouvé fin 2020, au niveau du budget communal.

Je vous remercie de votre attention. »

Avant de conclure, Monsieur le Maire ouvre le débat et donne la parole à M. Rodriguez.

**M. RODRIGUEZ** remercie les deux orateurs pour leur présentation claire et intéressante.

Il regrette que les communes, en général, aient perdu une part de leur liberté quant à leurs décisions financières : dotations de l'Etat en baisse, suppression de la taxe d'habitation dont les compensations vont être gelées... En revanche, le point encourageant est que l'Etat s'est endetté. C'est important, car des subventions pourront être attribuées aux communes.

Il se réjouit d'avoir entendu qu'un projet de construction d'un gymnase soit prévu, en fin de mandat, à proximité du collège Zlatin. Il précise que lors de la construction de ce dernier, il faisait partie de la commission et il n'avait pas été possible de financer un espace de sport. C'est une bonne chose qui apportera également un gymnase supplémentaire pour la commune ou la CCBS.

Une consultation des habitants pour les halles a été évoquée. Il souligne que son groupe et lui-même tiennent beaucoup à cela en général. L'éclairage public a également été abordé, une consultation des habitants est indispensable sur ce point, non seulement pour faire des économies, mais pour les intégrer dans la gestion de leur ville. Il souhaite que d'autres projets soient portés à l'avis des Belleysans.

Concernant la piscine, dont M. Roux va revenir sur le sujet tout à l'heure, les finances sont contraintes aussi du fait de la CCBS. Le transfert de la piscine n'est pas neutre pour la ville de Belley. Nous pouvons espérer, qu'à terme, la participation de la commune pour la piscine communautaire pourra baisser pour laisser plus de marge.

Enfin, malgré la crise sanitaire due au Covid, les orientations budgétaires présentées ce soir promettent un avenir plutôt satisfaisant.

**M. le Maire** revient sur la liberté de décision des maires, qui d'année en année, ont perdu leur autonomie. La tendance semble s'inverser avec la crise sanitaire pendant laquelle les maires jouent un rôle majeur. L'Etat a bien vu sur qui il pouvait compter, notamment avec le couple préfet/maire. Il espère que dans les prochaines années le rôle du Maire sera replacé comme il se doit auprès des Français.

Pour revenir au DOB, le projet d'aménagement sportif à proximité du collège a été évoqué. Sans revenir sur son implantation qui a assez fait polémique et que nous devons assumer désormais, il faut absolument trouver une solution avec les professeurs pour éviter à tous ces jeunes de se déplacer le long de la route pour se rendre aux structures sportives. Nous allons les rencontrer pour évoquer cette problématique et attendons un appui fort du Département sur ce sujet.

Concernant la consultation des habitants pour les grands projets, c'est une évidence, il faut que cela vienne du terrain et c'est ce qui est mené avec la plaine sportive par exemple.

Dernier point, les finances contraintes par rapport à la CCBS. Il y a des négociations qui ont été mal faites, mais je préfère m'orienter sur l'avenir. La nouvelle intercommunalité veut un véritable projet de territoire étalé sur 10 ans et c'est une bonne chose. L'ensemble des maires est concerté et nous travaillerons toute l'année 2021 pour préparer ce projet et savoir ce que l'on veut en faire. Une fois que le projet sera finalisé, viendra le temps du pacte financier, où tout sera mis sur la table et Belley pourra renégocier pour trouver une solution gagnant-gagnant.

**Etant donné qu'il n'y a pas d'autres questions, M. le Maire conclut ce DOB :**

**M. le Maire :** « Je remercie Richard BENISTANT, Adjoint aux finances, ainsi que Enzo BONDETTI, DGS et Laure BRIANT, DAF, pour leur travail sur ce DOB qui a permis de présenter à tous un document synthétique, lisible et compréhensible afin de donner des éléments clairs sur la prospective financière de la commune et des enjeux.

Je remercie également sincèrement les élus et les agents qui lors du précédent mandat et celui-ci, ont fait et font encore des efforts considérables pour assainir, contrôler et faire preuve d'une grande prudence avec les finances de Belley, car nous restons encore convalescents du passif. Ce sera donc, comme l'a évoqué Richard BENISTANT, un engagement fort de notre équipe d'assurer une gestion saine, sans projet démesuré ou inadapté, voire inutile pour la commune. Toute dépense devra faire l'objet d'une réflexion aboutie, réfléchie, cadrée en se posant toujours la question : "est ce que cet investissement est utile et indispensable pour la commune et son développement ?"

Le Cap pour 2021 a été fixé et il est clair, avec des feuilles de route pour chaque compétence de la commune. J'invite d'ailleurs tous les belleyens à lire le dernier Belley Mag' qui expose nos actions.

Pour cette année 2021, si l'on s'en tient au niveau purement budgétaire et au niveau des investissements, nous retrouvons des thématiques fortes :

- La revitalisation du cœur de ville, avec une action concrète dans la revitalisation des friches de la ville via l'EPF mais aussi le futur travail sur l'aménagement de la place "Ilot Baudin", la valorisation de la Grande rue et la réflexion sur l'avenir des halles des Terreaux.
- L'engagement dans le programme de l'Etat nommé "Petites Villes de demain" pour financer le manager de centre-ville et les différents investissements sur la revitalisation de son cœur.
- La mise en œuvre d'un plan stratégie patrimoniale. En effet, le Patrimoine de Belley est conséquent. Il s'est étoffé au fil des années et nous devons mener impérativement une réflexion pour le rationaliser. Nous devons aussi mesurer nos capacités à assurer les investissements courants notamment dans la maintenance de ces bâtiments qui doit être préventive et non curative comme nous l'avons fait depuis trop longtemps.
- Le projet-phare de cette mandature c'est la Plaine sportive BELLEY-BUGEY SUD avec d'ores et déjà 1,5M€ de subvention de la Région mais aussi la rénovation de la halle Jean GONNET, avec au passage 70% de subvention obtenue.

Toute notre politique se fera sans hausse d'impôts avec une véritable dynamique partenariale. Comme évoqué, le lancement de nos différents travaux se fera dès lors que les subventions sont réellement effectives. Notre politique se fera en maîtrisant notre taux d'endettement et en l'inscrivant dans les bons ratios attendus, avec une maîtrise rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement.

Je ne souhaite pas être le Maire qui coupe les rubans en toute hâte pour répondre à un calendrier électoral, je souhaite être le Maire qui porte avec son équipe une vision à long terme pour assurer le développement de Belley et inscrire nos projets dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissements. C'est aussi ne pas avoir peur de commencer un travail de fond pour porter des réflexions, des projets qui seront utiles pour l'avenir et être plus réactif dans nos décisions une fois les financements possibles. »

M. Le Maire clôt le débat.

### **B-01 - VALORISATION DES VEGETAUX DES COLLECTIVITES - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUGEY SUD**

*« M. Dominique CANOT, Adjoint aux travaux et transport, rappelle aux membres du conseil municipal que la Communauté de Communes Bugey Sud (CCBS) a pour compétence la collecte et le traitement des végétaux produits notamment par les collectivités.*

*Le recyclage des végétaux par la création d'une filière de compostage collectif est apparu pour la CCBS comme une solution de développement durable.*

*La convention signée avec la CCBS pour la valorisation des déchets végétaux issus des services techniques de la commune de Belley est arrivée à échéance le 30 juin 2020.*

*Il convient donc d'établir une nouvelle convention dans laquelle la commune de Belley s'engage à livrer à la CCBS les déchets végétaux issus de ses services techniques et conformes aux critères de qualité prévus par la convention.*

*Cette convention précise la nature de la fourniture, les conditions techniques et économiques de livraison, et les engagements mutuels.*

*Le coût de valorisation des végétaux est fixé à 27 € TTC la tonne, une fois les végétaux arrivés sur le site de co-compostage.*

*La convention de partenariat est jointe en annexe.*

*Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur ce sujet ».*

### **ADOpte A L'UNANIMITE**

### **C-01 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA CCBS POUR LA REALISATION DES SCHEMAS DIRECTEURS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT - AVENANT N°1**

*« Madame Marie-Hélène DESCHAMPS, Présidente du conseil d'exploitation des régies eau et assainissement, informe le conseil municipal que :*

*Vu le Code général des collectivités territoriales ;*

*Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la commande publique ;*

*Vu la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes ;*

*Considérant que les communes membres se sont engagées à transférer la compétence eau et assainissement à la Communauté de communes Bugey Sud au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;*

*Vu la délibération n°D-2019-126 du 18 juillet 2019 par laquelle l'assemblée communautaire Bugey Sud a acté l'extension des compétences de la communauté de communes à l'eau et à l'assainissement à effet différé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 ;*

*Vu la délibération par laquelle l'assemblée communautaire a décidé de constituer un groupement de commandes pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisé la signature de la convention constitutive du groupement ;*

*Vu la délibération n°E-01 du 2 mars 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé d'adhérer au groupement de commandes créé par la Communauté de communes Bugey Sud, par délibération n°D-2020-03 du 16 janvier 2020, pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement sur l'ensemble du territoire communautaire et autorisé la signature de la convention constitutive du groupement ;*

*Vu la convention du 28 mai 2020 constitutive d'un groupement de commandes entre la CCBS, les communes membres et les syndicats du territoire communautaire, pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement ;*

*Contrairement à ce qui était prévu dans la convention initiale, compte tenu de l'impossibilité d'imputer comptablement l'opération en investissement pour les membres du groupement, compte tenu également de l'impossibilité faite à la communauté de communes de facturer uniquement le reste à charge de l'opération aux membres du groupement, et enfin pour tenir compte des modifications liées au montage des marchés (allotissement technique et géographique), il est proposé de conclure un avenant n°1 à la précédente convention de groupement de commandes, annexé à la présente délibération ;*

*Les membres du conseil municipal sont invités à autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention du 28 mai 2020 constitutive d'un groupement de commandes entre la CCBS, les communes membres et les syndicats du territoire communautaire, pour la réalisation des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement. »*

## **ADOPTE A L'UNANIMITE**

### **Questions diverses :**

#### **Point sur la future piscine suite à l'article de la minorité sur le Belley Mag' :**

M. le Maire donne la parole à M. Pierre ROUX : « je souhaite répondre aux allégations fausses de la minorité concernant l'article rédigé sur le futur centre aquatique dans le dernier Belley Mag.

Cet article va me permettre de faire le point sur l'état d'avancement du projet de la future piscine en faisant tout d'abord la genèse de ce projet, ensuite ce qu'il va coûter à la ville de Belley et enfin les 7 bonnes raisons qui justifient sa réalisation.

En 2012, M. Jean-Marc FOGNINI et son équipe ont commencé à réfléchir sur la fusion des 4 Communautés de communes qui fera naître en 2013 la Communauté de Communes Bugey Sud. C'est à ce moment-là que vous avez pensé à transférer cet équipement à la CCBS, sachant que l'apprentissage de la natation n'entre pas dans les compétences obligatoires d'une commune ou d'une communauté de communes. Pour rappel, Belley a ouvert sa piscine en 1980 et l'a portée financièrement jusqu'à présent. Celle-ci a permis d'apprendre à nager à des dizaines de milliers d'enfants du territoire.

Pour ce faire, la commune de Belley a confié en 2012 une étude de faisabilité d'un nouveau centre aquatique au cabinet SP 2000 devenu depuis ESPELIA en charge de l'étude actuelle.

SP 2000 a réalisé 4 scénarios : le premier : réhabilitation simple de l'équipement actuel... jusqu'au 4<sup>ème</sup> qui prévoyait un équipement moderne, familial et ludique, plus onéreux que celui prévu actuellement.

En avril 2013, ce transfert d'équipement est acté. Belley a négocié généreusement sa participation financière dans ce projet. Belley aurait pu dire : moi cela fait 32 ans que je mets à disposition cet équipement et que je le porte financièrement. Je vous laisse 4 ans pour réaliser cette future piscine après quoi je la fermerai, l'équipement actuel étant devenu obsolète. Au lieu de cela, Belley a voulu montrer son esprit communautaire en acceptant d'être impactée dans le futur au niveau de ses attributions de compensation à hauteur des frais de fonctionnement. Il en est ressorti une somme de 443 000 € résultant d'un calcul prenant en compte la moyenne pondérée des 3 dernières années de fonctionnement. (Je reviendrai sur les chiffres un peu plus loin dans mon propos). En contrepartie, le contrat qui a été passé consistait à ce que la CCBS réalise un équipement moderne tel que décrit dans le 4<sup>ème</sup> scénario de SP 2000. C'est devenu le projet-phare de la précédente mandature de Bugey-Sud qui a néanmoins donné lieu à des discussions interminables notamment sur l'emplacement ce qui a eu pour conséquence de laisser ce beau projet en berne.

Concernant l'emplacement, les élus de Belley s'étaient battus presque unanimement pour conserver cette piscine à proximité du lieu existant. Ils ont fini par lâcher, toujours dans un esprit communautaire, acceptant que cet équipement soit construit sur le site « d'en pierre longue » en bas de la ville.

Le transfert de la piscine a été effectif en 2017, quelques années après. Belley continuant à être impactée du fonctionnement pendant ce temps-là. En juillet 2017, la CCBS fait un emprunt de 8 M€ pour financer le projet, pourquoi ? Pour profiter des faibles taux de l'époque qui seraient moins élevés aujourd'hui, mais ça on ne pouvait pas le savoir. Nous remboursons depuis 3 ans ½ cet emprunt et nous sommes toujours au milieu du gué. Nous risquons de nous faire interpeler par la Chambre Régionale des Comptes, car une collectivité ne peut pas emprunter de l'argent, remboursé par de la fiscalité et ne pas réaliser les projets qui ont nécessité des emprunts.

Les discussions s'éternisent depuis, actuellement nous sommes dans l'attente du vote de l'appel d'offres définitif (APD). Aujourd'hui, on se dit, que fait-on ? Dans un mois, nous allons voter pour savoir si l'on y va ou pas. Si on se réfère à l'année 2013 où il a été acté du transfert et que l'on additionne les chiffres, on constate que Belley a payé pour ce fonctionnement depuis 8 ans, 3.5 M€ (443 000 x 8) et nous n'avons toujours pas construit le centre aquatique !

Moi, je me pose des questions. Je vais vous dire comment cette piscine va être financée et l'impact financier pour la commune de Belley qui ne compte que 9 500 habitants alors que la CCBS en dénombre 35 000.

Il faut savoir que lorsque vous réalisez un équipement, on distingue 2 piliers : d'une part, l'investissement et d'autre part, le fonctionnement. Nous avons gardé le fonctionnement pour lequel nous sommes impactés à hauteur de 443 000 €. C'est une somme qui ne va pas évoluer et ce en raison du manque d'inflation, l'impact se fera sentir durant des années. Nous avons eu 6 % d'inflation en cumul depuis les 8 dernières années, de sorte qu'il n'y a pas eu d'érosion monétaire ou presque. La fiscalité économique a été transférée à la CCBS (EPCI à fiscalité unique) qui

dorénavant bénéficie de la dynamique fiscale sur un plan économique, c'est la raison pour laquelle les 443 000 € seront gelés dans l'avenir.

Aujourd'hui ce pilier de 443 000 € doit être mis en parallèle avec le montant annuel du coût de l'investissement qui est de 383 000 €. Il s'agit du remboursement annuel du prêt de 8 M€ durant 25 ans, y compris les intérêts. Je ne compte pas les subventions, puisqu'elles ne sont pas remboursables.

Par conséquent, lorsque l'on cumule le fonctionnement annuel de 443 000 € + le coût de l'investissement de 383 000 €, cela donne un coût annuel global de 826 000 €. En ce qui concerne l'investissement, Belley avec 9 500 habitants, participe proportionnellement au nombre des habitants de Bugey Sud (pour rappel 35 000 habitants). Une règle de 3 révèle un impact financier pour Belley à hauteur de 101 500 € soit 26.5 % de l'investissement. Par conséquent, l'impact de cet équipement sur nos finances est de 443 000 € + 101 500 € = 544 500 €.

Sur le coût global annuel du futur centre aquatique, les Belleysans paieront 544 500 € sur les 826 000 € représentant le coût annuel pour Bugey Sud soit 65 %. S'il y a 8 ans, la ville de Belley n'avait pas été si généreuse et qu'elle se soit contentée de participer à ce nouvel équipement en fonction de son nombre d'habitants, elle ne serait impactée que de 218 850 € au lieu de 544 595 € soit 325 645 en moins.

Aujourd'hui, la moindre des choses est de construire ce centre aquatique pour lequel nous devons voter prochainement l'APD, d'une part, pour respecter les engagements pris en 2013 et d'autre part, pour ne pas s'asseoir sur le vote à l'unanimité des élus de la précédente mandature ; c'est ce que l'on appelle le respect du vote et de la continuité républicaine.

Si nous n'y allons pas, que faisons-nous ?

Pour revenir sur l'article de la minorité, je note des contrevérités que je ne peux laisser passer. Philippe, je ne sais pas si c'est toi qui l'as rédigé. Tu fais état d'1 M€ de déficit de fonctionnement sans déduire les recettes. Nous avons des projections qui font état de 550 000 € de recettes soit un déficit de fonctionnement évalué à 450 000 €. ESPELIA a fait le même travail sur la piscine de Bellegarde et ils ne se sont pas trompés sur les projections de fréquentation, ils les ont même sous-estimées.

Lorsque tu indiques dans cet article que ça coûtait 443 000 €, tu parles au passé, mais c'est ce que ça nous coûte toujours pour une durée indéterminée.

Quand tu as des doutes sur les projections de fréquentation en les mettant en parallèle avec l'actuelle piscine, c'est invraisemblable. Aujourd'hui le déficit se creuse, la fréquentation baisse énormément et nous avons été contraints d'engager 40 000 € dans la réfection de la toiture de l'actuelle piscine.

Quand tu nous dis que ça ne va pas attirer les touristes sur les 2 mois d'été, peut-être, mais en ce qui me concerne, je souhaite que l'on construise cet équipement pour nos habitants afin qu'ils profitent des impôts qu'ils paient mais aussi les impôts acquittés par les entreprises, ces mêmes entreprises qui nous demandent de rendre le territoire plus attractif pour attirer des talents.

J'avais par ailleurs fait réaliser une étude sur le potentiel d'utilisateurs de ce futur équipement, et ce par le service SIG de la CCBS. Il ressort que le nombre d'habitants situé à moins de 30 minutes et à moins de 30 kms de Belley est de 101 000. Dans cette étude, on ne franchit pas le tunnel du Chat.

Quand tu dis que ce projet va limiter les investissements de la CCBS pour les années à venir. De quoi parles-tu ? Ce projet est un bel investissement dont on a cruellement besoin pour l'avenir.

Je voudrais terminer mon propos en vous donnant 7 bonnes raisons, la liste n'étant pas exhaustive, pour réaliser ce projet :

1 – Nous avons une piscine de + de 40 ans, elle est obsolète. Une visite récente de techniciens confirme que cet équipement est au bout du rouleau et pourrait même devenir dangereux, sans compter qu'il devrait tenir au mieux encore 3 ans.

2 – Le respect d'une part, du vote des élus de l'ancien conseil communautaire qui se sont prononcés à l'unanimité, et d'autre part, de l'engagement qui a été pris lors de la fusion des 4 communautés de communes de réaliser un équipement moderne avec un appui financier considérable de la Ville de Belley.

3 Renforcer l'attractivité du territoire et sa visibilité. Le projet actuel avec son geste architectural magnifique est appelé à devenir la signature du territoire.

4 – Les impôts payés par nos concitoyens et les entreprises leur soient destinés par le biais d'un investissement moderne et structurant et non fléchés sur des projets aléatoires.

5 – Nous avons en tant que collectivité une responsabilité sur la relance des investissements dans notre pays. Nous tenons un très beau projet qui fera travailler des entreprises locales et régionales.

6 - Ce projet ambitieux va donner à nos concitoyens un signal positif fort, ce qui n'est pas négligeable en ces temps de crise.

7 – Enfin, nous avons des agents, des ingénieurs à la CCBS qui travaillent sur ce projet depuis des années et qui ont besoin de voir le fruit de leur travail se concrétiser.

Je reste à votre disposition si vous avez des questions. Je vous remercie de votre attention.»

**M. RODRIGUEZ** : Il convient et approuve la nécessité de construire une nouvelle piscine, la piscine actuelle étant obsolète. Il rappelle les faits de 2013, alors qu'il était adjoint au Maire : étant donné que le transfert de la piscine n'était pas une compétence obligatoire de la communauté de communes, il fallait aller chercher une unanimité des délégués communautaires et des communes pour la transférer. Il est vrai que 443 000 € c'est important, mais c'était la solution. « Nous aurions pu négocier et menacer de la fermer, mais ce n'était pas facile, et vous auriez pu le faire, lors du mandat précédent ». En fait, il est inquiet vis-à-vis du coût du fonctionnement de ce futur centre aquatique et espère qu'il n'obèrera pas les finances de la communauté de communes.

Secours populaire et associations caritatives :

**M. RODRIGUEZ** : sur ce problème récurrent du logement des associations caritatives « moi-même, je ne suis pas très fier de ce que l'on n'a pas fait ! »

**M. le Maire** précise que ces associations n'avaient pas eu la visite d'un maire sur place depuis des décennies. « Dès le début du mandat, avec Annie Delpon, nous nous sommes rendus auprès des associations caritatives logées dans le bâtiment de l'ancienne caserne Dallemagne, avenue Hoff. Nous avons agi tout de suite pour leur faire installer le chauffage, une rampe d'accès, une petite intervention plomberie et fait vider le local du carnaval (plus utilisé) pour leur mettre à disposition. Avec Dominique Canot, nous allons poursuivre l'amélioration de leurs conditions de travail et d'accueil mais il faudra pour cela bien définir et cadrer leurs besoins. »

L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 30.

Le présent procès-verbal est établi, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales portant compte-rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> février 2021.

Belley, le 18 février 2021

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dimitri LAHUERTA", is written over a large, light blue oval shape.

Dimitri LAHUERTA

Adopté en conseil municipal du 22 février 2021

